

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240130-MPG012024009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024 Publication : 06/02/2024

COMMUNE DE PANISSIERES DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 30 janvier 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 26/01/2024.

Présents: Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUSSUD Grégory, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, PERONNET Jean-Marc, VIGNON Philippe, BERTALOTTO Frédérique, FOUILLAT Christine, PLASSE Elodie, BONNET Philippe, BOREL Anne-Marie, DUTEL Noémie, SERAILLE Loïc.

Absents excusé(e)s: SUREDA Jennifer, GUILLAUMOND Monique (procuration à PERONNET Jean-Marc), FONGARLAND Jean-Jacques (procuration à SERAILLE Loïc), PILON Denis (procuration à MIOCHE Laurent).

Secrétaire de séance : BOREL Anne-Marie

MPG/ 01 2024 009

Tarifs des prestations connexes à la location de la Ferme Seigne.

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'un forfait de prêt de vaisselle est établi lors de la location de la salle d'animation. Il est proposé d'établir ce forfait également au prêt de vaisselle réalisé lors de la location de la Ferme Seigne, pour un montant similaire de 51€. Il est souligné que ce forfait ne s'applique pas pour les associations utilisant ces structures.

Par ailleurs, il est convenu d'établir des pénalités en cas de de vaisselle cassée, endommagée ou perdue. Le remboursement sera réalisé selon les tarifs ci-dessous, sauf si le chèque de caution a été retenu :

Verre à pied et apéritif	3,85€
Verre simple	1,55€
Assiette dessert	4,60 €
Assiette creuse	5,35€
Assiette plate	5,35€
Bol	4,50 €
Tasse	3,00€
Broc à eau	3,40 €
Petite cuillère	1,50 €
Grande cuillère	2,25€
Couteau	3,00€
Fourchette	2,25€
Econome	2,25€
Couteau à pain / ciseau	7,60€
Couteau à viande	10,00 €
Louche / écumoire	4,50 €
Cuillère bois	3,80€
Ouvre boite	6,20€
Tire bouchon	8,00€
Panière à pain	6,00€

Plat à gratin	10,00€
Plateau de service	6,00€
Dessous de plat	7,00€
Cafetière	30,00€
Percolateur	100,00€
Planche à découper	10,00€
Saladier	9,00€
Passoire	4,60 €
Poêle	30,00€
Faitout	20,00€
Casserole	10,00€
Plat inox ovale	13,00€
Egouttoir à vaisselle	22,00€
Râpe 4 faces	3,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 Pour) :

- **Approuve** l'instauration d'un forfait de 51€ pour le prêt de vaisselle à la Ferme Seigne, sauf pour les associations ;
- Approuve les pénalités de remboursement telles que présentées ci-avant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité

Le Maire Christian MOLLARD Le secrétaire de séance Anne-Marie BOREL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 06 février 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.